



## 9. Pour installer votre commerce, pensez aux démarches obligatoires

### ■ Documents en vigueur :

L'installation ou la modification d'un commerce sont encadrées par le Plan Local d'Urbanisme de Barbezieux approuvé le 3 décembre 2014 et le Site Patrimonial Remarquable approuvé le 22 février 2017.

Ces documents sont consultables sur le site internet de la commune : [www.mairie-barbezieux.fr](http://www.mairie-barbezieux.fr) (rubrique « Documents d'urbanisme en vigueur »).

### ■ Démarches pour des travaux extérieurs :

#### Travaux sur devanture commerciale :

- **Permis de construire** (cerfa n°13409\*05) : changement de destination accompagné d'une modification de la devanture.
- **Déclaration préalable** (cerfa n°13404\*06) : modification de la devanture commerciale ou augmentation de la surface commerciale de moins de 40 m<sup>2</sup> ou changement de destination simple.

Ces demandes d'autorisation doivent être **déposées en Mairie**. Le délai d'instruction est de trois mois pour un permis de construire et un mois pour une déclaration préalable. Ces délais sont majorés d'un mois lorsque l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire.

#### Enseigne :

Dépôt d'une demande d'autorisation préalable pour l'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne (cerfa n°14798\*01).

Cette demande d'autorisation est **à déposer en Mairie**. Le délai d'instruction est de deux mois.

## ■ Démarches pour des travaux intérieurs :

Tous travaux ayant pour but de construire, modifier ou aménager un Etablissement Recevant du Public (ERP) **doit faire l'objet d'une Autorisation de Travaux** (cerfa n°13824\*03).

Cette demande d'autorisation, soumise à l'avis de la Commission Départementale d'Accessibilité et de Sécurité, permet de vérifier la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité et de sécurité. La Commission statue également sur les demandes de dérogation à ces règles.

Cette demande d'autorisation est à **déposer en Mairie**. Le délai d'instruction est de quatre mois.



### Contact

**Service urbanisme**

05.45.78.75.77

**urbanisme@mairie-  
barbezieux.fr**

### Horaires d'ouverture :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**8h30 à 12h**

**ou sur rendez-vous**